



## Commission d'Organisation des Compétitions

### PROCES-VERBAL

#### Réunion du 14/02/2023 en présentiel et audioconférence

**Président de séance** : M. Jean-Jacques BENGUIGUI

**Présents** : MM. Arthur FLEURY - Anthony PINTO - Jacques RIVALS - Toufik HAMD AOUI – Meissa NGOM

**Excusés** : MM. Jerry TOUSSAINT – Christophe MPAGA - Pierre-Yves KERLOCH

**Assiste** : M. Hamid BELMAHI

*Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District*

### INFORMATIONS

#### **Rappel à tous les clubs**

*Afin de pouvoir traiter au mieux vos courriels, nous vous demandons de bien vouloir indiquer pour chaque demande: le numéro du match, le match, la catégorie et la date du match. Cette dernière sera prise en compte si elle émane de l'adresse officielle du club avant le vendredi 14H. Dépassé ce délai, la programmation initiale sera maintenue et les équipes devront établir un procès-verbal de la rencontre conformément aux règlements.*

*Tous les clubs recevant doivent prévoir une feuille de match papier vierge, au cas où la tablette ne fonctionnera pas sous peine de match perdu par pénalité.*

### SENIORS

#### SENIORS CHAMPIONNAT & COUPE

**Match N° 24551955 AC PARIS 15.2 / AF PARIS 18 seniors D3.B du 19/02/23**

**Courriel de AC PARIS 15 du 13/02/23** nous informant d'un doublon avec le Match N° 25688318 AC PARIS 15.2 / MACCABI PARIS 12<sup>ème</sup> en coupe amitié.

*Hors la présence de M. BENGUIGUI, la commission maintient au 19/02/23 le match de coupe et fixe la rencontre de championnat au 09/04/23. Les clubs peuvent s'entendre pour jouer ce match avant cette date.*

**SENIORS FEMININES CHAMPIONNAT & COUPES****Match N° 24603880 US PARIS XI.2 / PARIS ARC EN CIEL D1 du 11/02/23**

Lecture de la FMI, match non joué, motif : stade fermé à cause d'un mouvement social des agents de la ville de Paris.

*La commission fixe la rencontre au 04/03/23.*

**Match N° 24603892 COURONNES / AC PARIS 15 D1 du 11/02/23**

Lecture de la FMI, match non joué, motif : stade fermé à cause d'un mouvement social des agents de la ville de Paris.

*La commission fixe la rencontre au 25/03/23*

**ANCIENS CHAMPIONNATS & COUPE****Match N° 24552336 ST CHARLES O PARIS / ES SEIZIEME D1 du 12/02/23**

Lecture de la FMI, match non joué, motif : absence du club recevant (ST CHARLES O. PARIS)

*La commission donne match perdu par forfait (1<sup>er</sup> forfait) à l'équipe de Saint-Charles O. Paris et lui inflige une amende de 40 € (cf annexe financière)*

**Match N° 24552372 PITRAY OLIER PARIS / SALESIENNE D1 du 05/03/23**

*La commission fixe la rencontre de championnat au 09/04/23 afin que les 1/4 de finale de la coupe 75 se déroulent le même jour (05/03/23). Les clubs peuvent s'entendre pour jouer ce match avant cette date.*

**Match N° 24552595 ES PARISIENNE 2 / ANTILLAIS PARIS 19 D2.B du 12/02/23**

**Courriel de ES PARISIENNE du 08/02/23** demandant le report du match, motif : stade Max Rousié fermé à cause d'un mouvement social des agents de la ville de Paris.

*La commission fixe la rencontre de championnat au 09/04/23. Les clubs peuvent s'entendre pour jouer ce match avant cette date.*

**Match N° 24552596 PARIS XVII POUCHET 2 / PITRAY OLIER PARIS 2 D2.B du 12/02/23**

Lecture de la FMI, match non joué, motif : nombre de joueurs insuffisant du club recevant

*La commission donne match perdu par forfait (1<sup>er</sup> forfait) à l'équipe 2 de Paris XVII Pouchet et lui inflige une amende de 40 € (cf annexe financière)*

**Match N° 24552632 CA PARIS / ENFANTS GO D2.B du 05/03/23**

*La commission fixe la rencontre de championnat au 09/04/23 afin que les 1/4 de finale de la coupe 75 se déroulent le même jour (05/03/23). Les clubs peuvent s'entendre pour jouer ce match avant cette date.*

**Match N° 24582677 SALESIENNE / CRAMPONS PARISIENS criterium +45 ans du 12/02/23**

Accord des 2 clubs pour jouer le 19/02/23 motif : pas de créneau disponible.

*La commission donne son accord.*

**Match N° 24582681 ESP PARIS 19 / PUC criterium +45 ans du 12/02/23**

Lecture de la FMI et rapport de l'ESP PARIS 19, match non joué, motif : Erreur de la programmation du match par la DJS.

*La commission fixe la rencontre au 19/02/23.*

**JEUNES****U 14****Match N° 24553538 COURONNES / NICOLAITE CHAILLOT D2.A du 11/02/23****Match N° 24581201 COURONNES 2 / CENTRE DE PARIS D3.C du 11/02/23**

Lecture des FMI, match non joué, motif : stade fermé à cause d'un mouvement social des agents de la ville de Paris.

*La commission fixe les deux rencontres au 04/03/23.*

**U 18 CHAMPIONNAT et COUPE****Match N° 24552813 ESC XVème / JAM D2 du 19/02/23**

**Courriel de la JAM du 14/02/23** déclarant le forfait avisé de leur équipe.

*La commission entérine le forfait avisé (1<sup>er</sup> forfait) de l'équipe de la JAM.*

**Match N° 25688328 BONCONSEIL / SALESIENNE coupe 75 du 05/03/23****Match N° 25688329 ANTILLAIS PARIS 19 / PARIS 13 ATLETICO coupe 75 du 05/03/23****Match N° 25688330 ESC XVème / PARIS FC 2 coupe 75 du 05/03/23**

*Les équipes des Antillais Paris 19 (D3.A), Bon conseil AS (D3.A) et ESC XVème (D2) ayant un match de championnat ce jour-là, la commission fixe ces trois rencontres de coupe au 09/04/23. Les clubs peuvent s'entendre pour jouer avant cette date.*

**FEUILLES DE MATCH MANQUANTES**

**Il est rappelé au club qu'en cas de non communication de la feuille de match après deux appels restés sans effet, le match est perdu par pénalité (-1pts – 0 buts) par application de l'article 40.1 du RSG district 75 pour l'équipe recevant. Si la commission ne peut avoir la certitude que le match a bien eu lieu par une autre communication alors les deux équipes auront match perdu par forfait.**

**1<sup>er</sup> Appel**

Match N° 24551976 LA PANAMICAINE / COURONNES 2 seniors D3.B du 12/02/23

Match N° 25116554 CHANTIER PARIS UA / RACING CLUB 18 U16 D3.A du 12/02/23

Match N° 24553719 AF PARIS 18 .2 / VIKING CLUB PARIS U14 D3.A du 11/02/23

**DIVERS TOUTES CATEGORIES****Rappel aux clubs :**

- **HORAIRES OFFICIELS** – Article 15.6 du RSG

*Match du samedi après-midi de 13H à 17H30 (U14 – séniors féminines) pour les matches qui se déroulent avec la tombée de la nuit il convient que l'éclairage de l'aire de jeu soit classé.*

*Match du dimanche matin de 09H à 11H30 (CDM – Anciens – critérium +45ans)*

Match du dimanche après-midi de 12H à 16H (U16 -U18 – séniors) pour les matches qui se déroulent avec la tombée de la nuit il convient que l'éclairage de l'aire de jeu soit classé.

A compter du PV du 13/09/22, la commission accorde en catégorie U16 les coups d'envoi à 11H afin de faciliter au service du BRES de la DJS de la Mairie de Paris la programmation des rencontres.

- **COULEURS MAILLOTS**

Il est demandé de respecter les couleurs déclarées du club sur footclubs surtout en cas de déplacement, car en cas de couleurs approchantes le club recevant peut l'anticiper, la charge lui incombant, sans avoir la surprise de voir arriver l'équipe visiteuse avec des maillots d'une couleur inconnue.

- **DEROGATIONS ACCORDEES** pour la saison 22/23

**ATTENTION APPELEE (PV du 07/02/23)**

La commission demande aux clubs pétitionnaires suivants de fournir un justificatif de la commission des terrains de la Ligue Paris IDF que le dossier est bien en cours d'instruction pour le **03 avril 2023** (délai de rigueur) sous peine de se voir retirer la dérogation accordée pour la saison 2022/2023.

\*Courriel du 30/06/2022 des **ENFANTS DE LA GOUTTE D'OR** demandant une dérogation de terrain stade des fillettes bis classé T6, pour les seniors D1. A titre exceptionnel, la commission donne son accord sur la saison 2022/2023 afin de permettre au club des enfants de la Goutte d'Or d'introduire un dossier auprès de la commission des terrains pour un classement T5. (PV du 06/09/22)

\* Courriel des 01/09/22, 12/09/22, 16/09/22 et 06/10/22 de la **CAMILLIENNE** demandant une dérogation de terrain stade Léo Lagrange pour les seniors D1 et D2 puis de l'éclairage du stade Léo Lagrange pour l'équipe évoluant en D1 et enfin l'annonce et la preuve de la saisine de la DJS pour ces deux motifs. La commission donne son accord sur la saison 2022/2023 pour que les deux équipes séniors puissent jouer en premier lieu (PV du 06/09/22) le dimanche après-midi sur ce terrain, 64 boulevard Poniatowski 75012 Paris. En ce qui concerne l'équipe séniors évoluant en D1, cette dérogation est la dernière si aucun dossier de classement n'est déposé à la commission des terrains ; puis accordera la dérogation pour cette saison sur présentation du dossier introduit auprès de la commission des terrains demandant le classement de l'éclairage (PV du 13/09/22) ; accorde la dérogation concernant l'éclairage dans l'attente de la réponse des services de la ville de Paris ainsi que de la commission des terrains. (PV du 20/09/22) ; enfin la commission prend bonne note de la saisine effective et demande au club résident de suivre ce dossier devant la commission régionale des terrains de la LPIFF. (PV du 11/10/22)

\* Courriel du 10/01/2023 de l'**ES SEIZIEME** demandant une dérogation pour la saison 22/23 concernant l'éclairage du terrain n°5 de l'Hippodrome d'Auteuil Parc de Puteaux dans l'attente d'un classement officiel de l'installation. La commission donne la dérogation et attend le retour du dossier de classement de la commission des terrains de la ligue. (PV du 10/01/23)

## FORFAITS GENERAUX

**SENIORS D3**

LA PANAMICAINE (PV du 11/10/22) annulé 09/11/22

**SENIORS D4**

LA PANAMICAINE 2 (PV du 27/09/22)

MONTMARTRE OL (PV du 27/09/22)

**CDM**

SOLITAIRES FC (PV du 11/10/22)

BUTTES CHAUMONT (PV du 24/01/23)

**SENIORS FEMININES D1**

**U16 D1**

CFFP 2 (PV du 11/10/22) annulé 09/11/22

CFFP2 (PV du 06/12/22)

**U18 D3**

PARIS CA 14 2 (PV du 06/09/22)

AS BON CONSEIL 2 (PV du 13/09/22)

RACING CLUB 18 (PV du 04/10/22)

CHANTIER UA (PC du 18/10/22)

PETITS ANGES 2 (PV du 18/10/22)

**U16 D3**

AS BON CONSEIL 2 (PV du 13/09/22)

CAMILLIENNE (PV du 06/09/22)  
 PARIS XVII POUCHET (PV du 20/09/22)  
 SUPERNOVA (PV du 20/09/22)  
 PETITS ANGES (PV du 11/10/22)  
 SOLITAIRES FC (PV du 15/11/22)

**ANCIENS D1**

CAP NORD (PV du 07/02/23)

**ANCIENS D2**

ES PARISIENNE 3 (PV du 06/09/22)  
 PARIS XVII POUCHET (PV du 15/11/22)

**Anciens + 45 ans**

PETITS ANGES PARIS (PV du 04/10/22)

**U18 D2**

CFPP (PV du 11/10/22) annulé 09/11/22  
 CFPP (PV du 22/11/22)

CHANTIER UA (PV du 27/09/22)  
 ES PARISIENNE 2 (PV du 18/10/22)  
 ESC Paris 20<sup>ème</sup> (PV du 22/11/22)  
 ESC Paris XV (PV du 29/11/22)

**U14 D1**

CFPP 2 (PV du 11/10/22) annulé 09/11/22  
 CFPP 2 (PV du 22/11/22)

**U14 D3**

RC PARIS 10 2 (PV du 06/09/22)  
 ES PARISIENNE 2 (PV du 27/09/22)

**U14 D4**

MINIS & MAXIS (PV du 20/09/22)  
 ES PARISIENNE 3 (PV du 27/09/22)  
 AS PARIS 2 (PV du 04/10/22)  
 ESC Paris 20 (PV du 18/10/22)

**PREVISIONS DES TIRAGES DE COUPES DEPARTEMENTALES****RAPPEL**

Dans la mesure du possible la CDA désignera un trio arbitral sur toutes les rencontres de coupes sauf pour les 1/4 de finale des coupes amitié U16 et U14. Il est rappelé que le défraiement des arbitres est à la charge du club recevant conformément à l'article 17.1 du RSG 75.

**COUPE 75 SENIORS**

1/2 de finale le 21/05/23 – tirage le 28/03/23

**COUPE 75 U20**

1/2 de finale le 21/05/23 – tirage le 28/03/23

**COUPE 75 U18**

1/4 de finale le 05/03/23 – **(date butoir 09/04/23)**  
 1/2 de finale le 21/05/23 – tirage le 28/03/23

**COUPE 75 SENIORS Féminines**

1/4 de finale le 04/03/23 – tirage effectué voir site  
 1/2 de finale le 20/05/23 – tirage le 28/03/23

**COUPE 75 U16**

1/4 de finale le 19/02/23 – tirage effectué voir site  
 1/2 de finale le 21/05/23 – tirage le 28/03/23

**COUPE 75 U14**

1/4 de finale le 18/02/23 – tirage effectué le 17/01/23  
 1/2 de finale le 20/05/23 – tirage le 28/03/23

**COUPE 75 SENIORS Amitié**

1/2 de finale le 19/02/23 – tirage effectué voir site

**COUPE CDM**

1/2 de finale le 21/05/23 – tirage le 28/03/23

**COUPE 75 Anciens**

1/4 de finale le 05/03/23 – tirage effectué voir site  
 1/2 de finale le 21/05/23 – tirage le 28/03/23

**Coupe football loisirs et critères de SA M & SA APM**

1/4 de finale le 28/01/23 – **(date butoir 11/03/23)**  
 1/2 de finale le 20/05/23 – tirage le 28/03/23

**COUPE 75 U16 Amitié**

1/4 de finale le 19/02/23 – tirage effectué voir site  
 1/2 de finale le 21/05/23 – tirage le 28/03/23

**COUPE 75 U14 Amitié**

1/4 de finale le 18/02/23 – tirage effectué le 17/01/23  
 1/2 de finale le 20/05/23 – tirage le 28/03/23

***Il convient de respecter les dates butoirs lorsqu'elles sont fixées sous peine de match perdu aux deux équipes. Les clubs peuvent s'entendre pour jouer avant cette date en semaine ou solliciter une inversion.***